Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Test des sirènes 2011 : un bon comportement peut sauver des vies

Les sirènes peuvent sauver des vies pour autant qu'elles fonctionnent correctement et que la population sache ce qu'il convient de faire lorsqu'elles retentissent. Pour tester ces deux conditions, le contrôle général annuel des sirènes d'alarme se déroulera de 13h30 à 14h, le 2 février. A cette occasion une campagne d'information sera menée dans le canton.

Le premier mercredi du mois de février, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ordonne le contrôle du fonctionnement des sirènes sur l'ensemble du territoire. De fait, le 2 février 2011, de 13h30 à 14h au plus tard, les sirènes retentiront dans tout le pays. Chaque année, ces essais montrent que, pour diverses raisons, certaines sirènes ne fonctionnent pas : transformations dans les immeubles intégrant des installations de sirènes, dégâts dus aux intempéries (orages, grêle, chaleur, gel). Ce test annuel permet aux cantons de vérifier chaque sirène ainsi que le système de télécommande. Le service de la sécurité civile et militaire planifie ensuite les réparations, changements et adaptations du réseau à la densité de la population.

Une campagne d'information pour adopter le bon comportement

Le test des sirènes est habituel pour bon nombre de personnes. Cependant, les enquêtes menées par l'OFPP montrent qu'une partie de la population ignore quel comportement adopter en cas d'alarme générale. C'est pourquoi une campagne d'information sera menée dans le canton de Vaud : distribution de cartes informatives dans tout le canton, le matin même du test des sirènes. Ce contact direct avec la population sera appuyé par des spots diffusés sur les ondes des radios et les chaînes de télévisions nationales.

Les sirènes, seul moyen efficace pour assurer l'alarme générale

Les catastrophes sont souvent imprévisibles. L'alarme doit donc être donnée immédiatement de même que les informations sur le comportement à adopter. Les sirènes demeurent, face à la fragilité et à la pluralité des outils de communication modernes, le seul moyen de transmettre rapidement l'alarme à l'ensemble de la population et de l'orienter vers une voie de communication officielle. Le canton de

Vaud dispose d'un réseau d'alarme étendu d'environ 450 sirènes fixes et 300 sirènes mobiles, auxquelles s'ajoutent des moyens d'alarme par téléphone pour les personnes vivant dans des maisons isolées.

Comment reconnaît-on l'alarme générale ?

L'alarme générale est un son oscillant et continu, diffusé pendant une minute et répété après deux minutes d'interruption (dans le cas du test annuel, seul le premier cycle est enclenché).

Que faire en cas d'alarme générale?

1° - Ecouter la radio, la télévision (SRG/SSR : système d'information ICARO) / 2° - Suivre les instructions des autorités / 3° - Informer les voisins.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 février 2011

DSE, Laurent Gavillet, cef division Aide à la conduite, Service de la sécurité civile et militaire, 021 316 50 91 Vaud : www.vd.ch / Confédération : www.sirenes-alarme.ch, www.testdessirenes.ch et Télétexte (page 662)